

Ensembles paysagers

Dernière mise à jour : 15 février 2022

✕ Pas d'évaluation

Selon la Convention européenne du paysage [↗](#), un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Cette approche du paysage, qui privilégie la perception, a été utilisée pour établir une cartographie des paysages wallons.

Une politique du paysage

La Convention européenne du paysage [↗](#), ratifiée par la Wallonie en 2001, a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Elle contient diverses mesures, dont notamment l'identification des paysages et l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que des dynamiques et pressions qui les modifient. La Wallonie a initié ce travail d'identification et de caractérisation en publiant les résultats de la recherche de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie^(a), dont les travaux ont abouti à l'élaboration d'une carte des 13 ensembles paysagers de la Wallonie. Elle a également entamé la publication d'une collection des "Atlas des paysages de Wallonie" dont, à ce jour, 7 tomes sont parus^[1] et qui, à terme, couvrira tous les ensembles paysagers de la Wallonie.

La carte des ensembles paysagers de Wallonie

Pour caractériser la diversité des paysages wallons, ceux-ci ont été regroupés en entités territoriales homogènes, appelées "territoires paysagers". Les territoires paysagers ont été identifiés, à un 1^{er} niveau, sur base des caractéristiques du relief et, à un 2^{ème} niveau, sur base de l'occupation du sol. À un 3^{ème} niveau, les caractéristiques de l'habitat ont été examinées. Ainsi, 79 territoires paysagers ont été identifiés et regroupés en 13 ensembles paysagers^[2].

La diversité des paysages wallons

De manière synthétique, on peut distinguer en Wallonie les ensembles paysagers suivants : la plaine et le bas-plateau limoneux hennuyers au nord-ouest, occupés par de vastes étendues agricoles où prédominent les grandes cultures ; plus à l'est, les vallonnements brabançons, caractérisés par des boisements et des poches agricoles résiduelles mais surtout par une urbanisation intense à proximité de Bruxelles ; puis les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, au nord de la Sambre et de la Meuse, dominés par des cultures en parcelles de grande taille, avec un habitat concentré dans des villages entourés de prairies.

L'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse occupe le nord-est de la Wallonie. Il correspond à un moyen plateau parcouru par de nombreux cours d'eau, recelant encore l'archétype du bocage. L'ensemble de la Haine et de la Sambre, qui englobe les villes de Mons, La Louvière et Charleroi, est un territoire fortement marqué par l'urbanisation et l'industrialisation, où quelques espaces conservent un caractère agricole plus prononcé. L'ensemble mosan couvre quant à lui la tranchée creusée par la Meuse, avec les villes de Namur et Liège notamment, et se présente comme un territoire densément peuplé et industrialisé.

L'ensemble fagnard constitue une zone de transition entre le bas-plateau limoneux hennuyer (au nord), le moyen plateau condrusien (à l'est) et la dépression Fagne-Famenne (au sud). Il se caractérise par une grande variété de paysages (labours, bosquets, bois, herbages...). Le moyen plateau condrusien, limité au nord par le sillon Sambre-et-Meuse, représente une vaste zone essentiellement rurale où alternent crêtes et dépressions, constituée de bois, de cultures et de prairies. Au sud s'étendent la dépression Fagne-Famenne, essentiellement prairiale, et sa bordure sud en relief, la Calestienne, qui présente un paysage plus boisé. À l'extrême sud de la botte du Hainaut, s'étend l'ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes, qui présente un relief doux de plateau ondulé où la prairie domine.

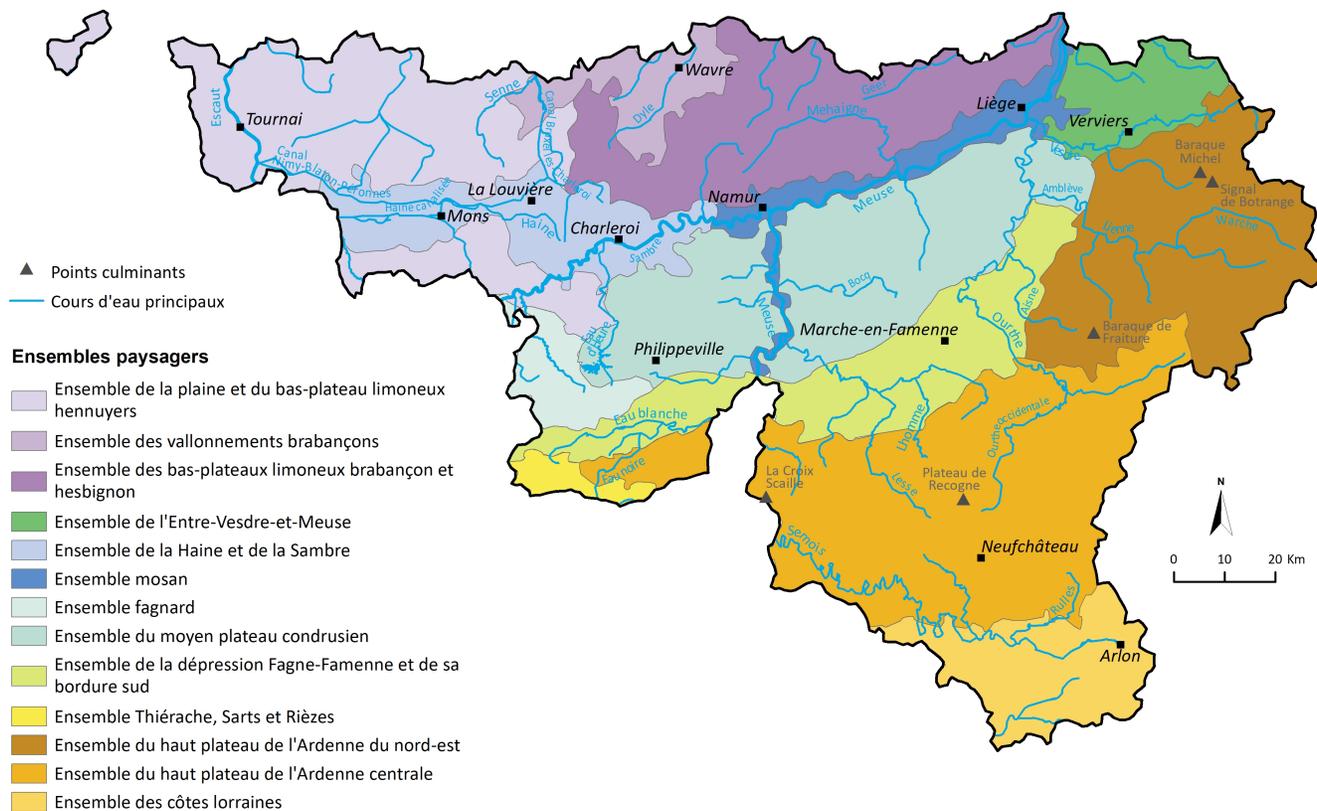
Le haut plateau de l'Ardenne du nord-est, délimité au nord par la Vesdre et au sud par le plateau des Tailles (dont le sommet se situe à la Baraque de Fraiture), est caractérisé par d'importantes variations d'altitude (de 200 m dans le fond de la vallée de l'Amblève à 694 m au Signal de Botrange) et est principalement occupé par de la prairie et de la forêt. Le sud-est de la Wallonie comprend le haut plateau de l'Ardenne centrale, un territoire peu peuplé, caractérisé par des plateaux centraux agricoles et des bordures forestières, et l'ensemble des côtes^[3] lorraines, à l'extrême sud, qui se distingue par une alternance de côtes et de dépressions.

[1] Pour en savoir plus, consulter les Atlas des paysages de Wallonie sur la page internet dédiée aux publications de la CPDT 

[2] Un ensemble paysager est un regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Les ensembles paysagers de Wallonie font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

[3] Également appelées *cuestas* : reliefs composés d'un versant raide généralement boisé et d'une pente douce, le revers, sous cultures et prairies

Ensembles paysagers de Wallonie



REEW – Sources : CPDT (2004) ; MRW - DGATLP - DOH ; SPW ARNE

© SPW - 2022

Pas d'évaluation



Cet indicateur ne fait pas l'objet d'une évaluation car il s'agit soit d'un indicateur de contexte, soit d'un indicateur à portée limitée dans le temps (études ponctuelles) ou dans l'espace (échelle sub-régionale).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) Droeven *et al.*, 2004. Les territoires paysagers de Wallonie. Études et documents, CPDT, 4. Ministère de la Région wallonne : Namur, Belgique. 

